

# LES PRIX *Merci!*

## FORMULAIRE DE PARTICIPATION ET RÈGLEMENTS

Les Prix *Merci!* servent à souligner le travail inestimable des proches aidants en Outaouais. Vous êtes proche aidant? Vous connaissez un proche aidant? Parlez-nous-en! Votre témoignage pourrait être publié afin d'aider d'autres proches aidants à se reconnaître et à demander de l'aide.

De plus, sont à gagner pour le proche aidant :

- (1) L'un de cinq prix en argent de 100 \$
- (2) Le grand prix de 1500 \$ en services de soutien à domicile au choix!

### À PROPOS

DE VOUS	DU PROCHE AIDANT (SI AUTRE QUE VOUS)
NOM	NOM
PRÉNOM	PRÉNOM
ADRESSE COURRIEL	ADRESSE COURRIEL
TÉLÉPHONE	TÉLÉPHONE
VILLE	VILLE

**A.** Si vous êtes proche aidant (sinon passez à la question B), racontez-nous votre expérience, ou bien un événement ou un aspect qui vous touche particulièrement (250 à 500 mots, joindre une autre feuille) :

Veuillez cocher :

- Je confirme que ce témoignage ainsi que mon lieu de résidence sont véridiques
- Je confirme avoir 18 ans ou plus
- J'autorise l'Appui Outaouais à publier mon témoignage et à y apporter des modifications de style ou de grammaire si nécessaire aux fins de publication, et je libère mon témoignage de tous droits de compensation monétaire ou autre

Si mon témoignage est publié, je souhaite  publier mon nom complet  publier uniquement mon prénom  publier sous un nom fictif

Veuillez répondre : (5 + 3) + 1 = \_\_\_\_\_

Coordonnées d'une personne qui peut confirmer que vous êtes proche aidant :

Nom et prénom : \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_

Titre et lieu de travail ou lien avec vous : \_\_\_\_\_



**B.** Si vous souhaitez souligner la contribution d'un proche aidant que vous connaissez, racontez-nous ce qu'il ou elle fait et pourquoi c'est important pour vous (250 à 500 mots, joindre une autre feuille) :

Veuillez cocher :

Je confirme que ce témoignage est véridique

Je confirme que le proche aidant réside en Outaouais et qu'il ou elle est d'âge majeur

\* Si votre témoignage est retenu pour publication, l'Appui Outaouais vous contactera au préalable pour fins de vérification et pour obtenir le consentement du proche aidant.

## POUR SOUMETTRE VOTRE FORMULAIRE DE PARTICIPATION :

- I. Remettez-le au responsable de l'organisme-partenaire qui vous l'a remis **OU** 2. Envoyez-le par la poste ou livrez-le en personne à l'adresse suivante :
- L'Appui Outaouais  
92, boul. Saint-Raymond, bureau 203  
Gatineau, Québec J8Y 1S7

**POUR TOUTE QUESTION, COMPOSEZ LE 819.205.7705**

## RÈGLEMENTS

- (1) Les cinq prix de 100 \$ en argent (sous forme de cartes-cadeaux VISA) seront offerts aux proches aidants dont les témoignages seront retenus pour publication dans un journal de l'Outaouais. Les gagnants seront avisés le 4 novembre 2019 soit par téléphone ou courriel selon le cas.
- (2) Le gagnant du grand prix de 1500 \$ en services de soutien à domicile au choix devra être présent lors du tirage au sort qui aura lieu au *Gala des Prix Merci !* le 9 novembre 2019 entre 15 h et 16 h 30. Pour tous les détails sur le *Gala*, visitez le [PrixMerci.ca](http://PrixMerci.ca) ou composez le 819.205.7705.
- (3) N'importe qui peut s'inscrire au concours, mais seuls les proches aidants d'âge majeur et qui résident en Outaouais peuvent gagner un prix.
- (4) **La date limite pour participer au concours est le 31 octobre 2019 à 23 h 59.**
- (5) L'Appui Outaouais s'engage à garder vos coordonnées confidentielles et ne les utilisera pas pour des fins autres que le concours des *Prix Merci !*

Le concours *Prix Merci !* est organisé par l'Appui Outaouais, situé au 203-92, boul. Saint-Raymond, Gatineau, Québec, Canada. L'Appui Outaouais, aussi connu sous le nom Carrefour de soutien aux aidants Outaouais, est un organisme à but non lucratif.

Tous les gagnants seront annoncés sur la page Facebook de l'Appui Outaouais et par tous les autres moyens de diffusion à la disposition de celui-ci.

Le grand prix de 1500 \$ en services de soutien à domicile au choix n'est pas transférable et ne peut pas être vendu. Ce prix sera accordé sous forme de chèque cadeau et le gagnant ou la gagnante devra respecter les conditions d'utilisation du fournisseur, AideXpress.

Si un gagnant des prix de 100 \$ en argent ne peut être rejoint le 4 novembre 2019 ou s'il refuse le prix, il sera disqualifié et un autre gagnant sera choisi.

Tout employé, représentant, ou administrateur de l'Appui Outaouais ne peuvent participer à ce concours.

Les organisateurs du concours se réservent le droit de disqualifier une personne ou d'annuler une ou plusieurs inscriptions d'une personne si elle participe ou tente de participer au présent concours en utilisant un moyen contraire au présent règlement ou de nature à être inéquitable envers les autres participants.

En cas d'impossibilité de fournir le prix, l'Appui Outaouais se réserve le droit de le remplacer, en tout ou en partie, par un autre prix d'une valeur approximativement équivalente.

Dans tous les cas, l'Appui Outaouais ne pourra être tenu d'attribuer plus de prix ou d'attribuer un prix autrement que conformément au présent règlement.

La personne sélectionnée dégage de toute responsabilité les organisateurs du concours quant à un dommage ou à une perte découlant de la participation à ce concours, de l'attribution ou de l'utilisation du prix.

L'Appui Outaouais n'est pas responsable des participations perdues, mal acheminées ou en retard, y compris celles qui le sont en raison d'un problème lié au service Internet ou Facebook ou de toute défaillance, pour quelque raison que ce soit, du site Web pendant la durée du présent concours, y compris tout dommage à l'ordinateur d'un participant.

Toute personne gagnante consent à ce que les organisateurs du concours utilisent son nom, sa ville de résidence, sa photographie, son image, sa voix, la description de son prix et toute déclaration relative au concours à des fins promotionnelles, sans aucune forme de rémunération ni compensation supplémentaire.

Les organisateurs du concours se réservent le droit de mettre fin à ce concours si des événements indépendants de leur volonté les empêchent de le poursuivre. Dans un tel cas, aucune responsabilité ne pourra leur être imputée.

Aucune communication ni correspondance ne sera échangée avec les participants dans le cadre du présent concours autrement que conformément au présent règlement ou à l'initiative des organisateurs du concours.

Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution du prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.

N. B. : Le genre masculin est utilisé sans aucune discrimination et dans le seul but d'alléger le texte.